



# LA GRANDE BRADERIE ?

Les réunions s'accumulent entre la Direction et les Organisations Syndicales représentatives à la Fnac (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO et SUD), invitées à négocier « les contreparties au travail du dimanche et au travail en soirée », et les masques tombent.

Si nous n'avons aucun doute sur les intentions de la Direction, le positionnement de certaines Organisations Syndicales est pour le moins étonnant, quand elles se disent toutes farouchement opposées à la banalisation du travail du dimanche et la dérèglementation des horaires.

Si la CGT, FO et SUD continuent à lutter contre ce projet néfaste pour la santé et le droit à la vie familiale et citoyenne des salariés, que penser des autres organisations syndicales qui sont entrées de plein pied dans un jeu dangereux de propositions et contre propositions avec la Direction ?

Que penser par exemple des propositions de la CFDT qui jusqu'à 20 dimanches travaillés sur 52 estime qu'il s'agit encore de travail dominical exceptionnel ?

Que penser de cette même CFDT qui, au nom de l'équité des salariés, souhaite supprimer les disparités actuelles des contreparties existantes selon les différentes sociétés en intégrant tous les salariés dans un même accord, même si cela peut amener tous les salariés à travailler tous les dimanches ?

Et d'élargir, à la suite de la Direction, le champ de la négociation au-delà même de ce que la loi prévoit et d'y intégrer « les autres sociétés juridiques hors sociétés d'exploitation ». Cherchez du regard la Logistique, quand bien même elle n'est pas et n'a pas vocation à se situer dans ces nouvelles zones où, sous réserve d'accord, il est possible de déroger à la règle du repos dominical...

Que penser d'une organisation syndicale qui ne défend plus les seuls intérêts individuels et collectifs des salariés, mais également ceux des établissements, et dont le « pragmatisme » rejoint le « dogmatisme » de la Direction ?

Philippe Piron, DRH France, ne s'y trompe pas et courtise allègrement la CFDT et la CFTC, ces deux organisations syndicales à elles deux ayant une représentativité de plus de 30% sur le groupe, élément indispensable pour la signature d'un accord applicable.

Et de sortir les griffes avec la CGT, FO et SUD à qui il reproche de ne pas « travailler »...

Mais de s'étrangler après chiffrage des propositions de la CGC, dont les revendications ne pourront être satisfaites par la Direction. N'oublions pas qu'outre le contexte de « modération salariale » reconduit comme nous l'a indiqué Frédérique Giavarini, DRH Groupe, lors du Comité de Groupe du 6 novembre 2015, le rachat de Darty a un double effet.

La Fnac vient de contracter un nouveau prêt de 865 millions d'euros pour réaliser cette opération, qu'il faudra rembourser à travers des réductions de coûts. Mais il faut également provisionner toujours plus pour le top management dont une partie de la rémunération est indexée sur l'action Fnac, saluée à la hausse par les marchés.

D'où l'équation impossible dans l'arbitrage que doit faire la direction entre des coûts fixes des magasins qui vont mécaniquement augmenter, une masse salariale qui devra intégrer les contreparties et augmenter, et ses objectifs financiers répétés de « maîtrise des coûts », vocable qui rime depuis des années avec plans sociaux et baisse d'effectifs...

A quel prix pour la santé, nos emplois, nos conditions de travail et nos salaires, et de renoncement aux valeurs syndicales, accepteront certains de signer ?

2 décembre 2015